



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 30524

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'inquiétude ressentie par la fédération départementale des services de soins et d'aide à domicile de la Loire qui, depuis plusieurs mois, n'a cessé de dénoncer les réductions des quotas d'heures octroyées par la CRAM dans le cadre de l'aide à domicile. Pour l'année 2003, il lui a été signifié, en juin, une diminution de 27 % de ce quota, quota qui avait déjà été amputé de 10 % en 2002. La FDASSAD représente 82 % de l'aide à domicile sur le département de la Loire et si cet été celui-ci fut moins touché par les effets de la canicule que d'autres dans le maintien à domicile, c'est grâce au maillage du territoire par les associations et le professionnalisme de ses entités ainsi que l'intervention de l'ensemble des professionnels para-médicaux. Cependant, aujourd'hui, malgré une gestion rigoureuse de ces quotas, il lui est de plus en plus difficile de répondre aux demandes des personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses. A ce jour, des structures se retrouvent en réelles difficultés. Elles ont tout mis en oeuvre pour répondre, tout au long de l'année, le mieux possible aux besoins des personnes, en accord avec l'éthique qui est la leur. Il manque à ce jour environ 60 000 heures pour le département de la Loire pour couvrir les besoins de la population. Il lui demande, en conséquence, les dispositions qu'il entend prendre pour que le pourcentage précité soit réévalué à une juste mesure des nécessités exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30524

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9564